

## V – Outils

L'Apel de l'Ensemble Scolaire Edmond Michelet propose des outils afin de vous aider dans la réalisation de votre mission de Parent Correspondant.

Ces outils s'inspirent de l'appel National et sont adaptés à notre situation locale. Il s'agit :

- du questionnaire préparatoire au Conseil de classe : 1<sup>er</sup> trimestre ; 2<sup>e</sup> trimestre
- le compte-rendu pour chacun des Conseils de classe.

## VI – Les Conseils de Classe

→ Le Parent Correspondant assiste aux Conseils de classe du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> trimestre. Les dates sont communiquées par l'Ensemble Scolaire ; l'Apel **relaie** l'information sur son site web.

**3 semaines avant la tenue du Conseil de classe**, l'Apel diffuse le questionnaire aux parents, par les cahiers ; puis l'Apel assure la collecte de ces questionnaires complétés par les familles (et fait un comptage) et les transmet rapidement (l'idéal étant au plus tard 5 jours avant la date du Conseil de classe) aux PC afin que ceux-ci puissent en faire une analyse.

**Le jour J**, le PC expose l'analyse des questionnaires. Les réponses apportées seront inscrites dans le compte-rendu.

Le parent correspondant est tenu, à chaque Conseil de classe, de rédiger le compte-rendu conformément au modèle disponible sur le site internet.

Il est préférable, dans la rédaction de ce compte-rendu, de veiller à ne pas retranscrire mot à mot les propos mais d'en retirer l'idée générale, car tout ce qui se dit dans un moment de spontanéité ne peut pas forcément s'écrire !

Ce compte-rendu est transmis au professeur principal de la classe, qui le diffusera ensuite à tous les parents de la classe avec l'envoi du bulletin de notes du trimestre correspondant.

**Dans les 8 jours suivants**, le Parent correspondant transmet à l'Apel une copie de ce compte-rendu et les questionnaires reçus, pour archivage.

*N.B.* : actuellement, il n'y a pas de Conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre dans l'Ensemble Scolaire ; il s'agit d'un Conseil de passage, Conseil auquel la présence du Parent Correspondant n'est pas prévue.

→ Le Parent Correspondant peut aussi assister aux Conseils de Discipline sur demande du Chef d'établissement.  
Dans cette situation, il doit veiller à tenir son rôle de médiateur entre l'Ensemble Scolaire et les parents convoqués.

Ces outils sont téléchargeables sur le site de l'Ensemble Scolaire [www.edmichelet-brive.fr](http://www.edmichelet-brive.fr), rubrique « L'Association des Parents d'Elèves ».

**Nous vous conseillons de consulter régulièrement cette rubrique afin d'être informé(e) des dernières actions.**



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES  
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE**

**Ensemble Scolaire Edmond Michelet  
19100 Brive**

# **GUIDE DU PARENT CORRESPONDANT 1<sup>er</sup> cycle / 2<sup>e</sup> cycle**

## **Mot de la Présidente de l'Apel Edmond Michelet**

Dans l'Enseignement catholique, tous les membres de la communauté éducative sont appelés à participer au projet éducatif de l'établissement.

Les parents sont membres de la communauté éducative, au sein de laquelle ils jouent un rôle essentiel.

La relation de confiance établie par l'Apel avec les autres membres de la communauté éducative (chef d'établissement, équipe enseignante, personnel d'encadrement et administratif) permet à chaque parent d'élève d'être un acteur de l'établissement de son enfant.

S'engager à représenter les parents d'élèves d'une classe est un des rôles essentiels dans la participation des parents à la vie de la communauté éducative.

**Le bureau de L'Apel a pour mission de soutenir et former les parents qui s'engagent dans ce service.**

Nous vous proposons ce livret qui, nous l'espérons, vous aidera à mieux appréhender ce rôle.

Je tiens à remercier tous les parents d'élèves qui s'investiront au service des familles, et je vous assure du soutien de l'ensemble des membres du bureau.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à nous solliciter.

Bien amicalement,

Nathalie Armand

**Le parent correspondant (PC) agit en lien  
avec tous les acteurs de la communauté éducative  
dans l'intérêt de chaque enfant. Il est sous la responsabilité de l'Apel**

**Les Pré-requis pour être parent correspondant :**

- adhérer à l'Apel (appel à cotisation fait sur la facture concernant les frais de scolarité de votre enfant – 18 € par famille)
- assister à l'assemblée générale annuelle
- utiliser les outils mis à disposition (questionnaire de préparation, compte-rendu...) et respecter leurs modalités de diffusion
- être inscrit à la newsletter du blog de l'Apel

*L'Apel se réserve le droit de ne pas maintenir le parent correspondant dans son rôle si ces pré-requis ne sont pas appliqués.*

- être disponible à partir de 16h30, pour assister aux 2 Conseils de classe
- accepter de travailler en binôme (2 parents correspondants par classe)
- accepter d'être parent-correspondant d'une autre classe dépourvue de PC (mais sur le même site d'enseignement que la classe choisie en priorité)
- s'impliquer dans les animations organisées par l'Apel

**I – Rôle du Parent Correspondant**

Le parent correspondant de classe :

→ a un rôle de porte parole des parents de la classe, (notamment au conseil de classe – second cycle),

IL représente **toutes** les familles de la classe.

→ a un rôle de Médiateur

→ est un Lien entre les parents d'une classe et l'équipe éducative, l'Apel, etc...

→ est un Acteur : il apporte soutien aux parents et facilite leur participation aux actions menées dans l'établissement avec l'équipe éducative ou l'Apel ; il participe aux Conseils de classe.

Le Parent Correspondant est volontaire pour assurer cette fonction et accepte les responsabilités qui y sont liées. Il s'engage notamment à **respecter la règle de confidentialité** des débats, et de solidarité vis-à-vis des décisions prises

**II - Qualités et compétences**

Savoir être :

- Accueillant
- A l'écoute
- Diplomate
- Médiateur
- Discret
- Mais aussi : **connaître** ses interlocuteurs, **Adhérer** au projet éducatif de l'établissement

**Ce que doit éviter le parent correspondant de classe :**

- Agir seul
- Ne voir la classe qu'à travers son propre enfant
- Avoir une attitude systématiquement critique

- Colporter les rumeurs
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs
- Donner son interprétation personnelle aux comptes rendus de la réunion
- Cristalliser les revendications de quelques parents
- Oublier de rendre compte aux parents des actions entreprises

**III – Ses différents interlocuteurs**

- Le responsable de niveau (ou adjoint de direction)
- Le conseiller principal d'éducation
- Le professeur principal de la classe
- Les élèves délégués de la classe
- Les parents d'élèves de la classe
- Le Président de l'association des parents d'élèves (Apel)
- L'équipe Apel relais sur chaque site (pour info année scolaire 2012-2013) :

<b><u>Site</u></b>	<b><u>Parents-relais APEL</u></b>
<b><u>Notre-Dame</u></b> , école, collège	Anne-Laure Chanteau, vice-présidente Apel
<b><u>Bossuet</u></b> , école, collège, lycée	Laëtitia Fischer, vice-présidente Apel
<b><u>Jeanne d'Arc</u></b> , école	Sandra Schuster, vice-présidente Apel

**IV - Comment être dans l'action**

- en se faisant connaître de l'ensemble des familles
- en nouant le dialogue avec le/les enseignant(s)
- en soutenant et facilitant l'organisation d'activités de la classe, de l'établissement
- en agissant en lien avec l'Apel.

→ En se présentant à **l'élection de parent correspondant** de classe qui a lieu lors de la réunion de rentrée scolaire.

**Envoyez votre candidature simplement à l'adresse de l'Apel :  
apelmicheletbrive@gmail.com**

Déroulement de l'élection :

1 – adressez-nous **au plus tard dans les 48heures qui suivent la rentrée scolaire, le bulletin de candidature ci-joint**

2 - l'Apel portera à la connaissance des parents de la classe, l'ensemble des candidatures lors des réunions de classes, à la rentrée.

Le jour de la réunion de rentrée, soyez présent afin de vous présenter aux parents de la classe.

Une fois le PC élu, l'Apel publie sur son blog la liste des PC ainsi que leur mail, afin qu'ils puissent être contacté si nécessaire par les parents de la classe.